



Rapports Social Financier & Patrimoine

2023

**64^{ème} Assemblée
Générale ordinaire
20 juin 2024**



SOMMAIRE

RAPPORT SOCIAL 2023 **P.5**

RAPPORT FINANCIER 2023 **P.13**

BUDGET 2024 **P.21**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES** **P.25**

RAPPORT PATRIMOINE 2023 **P.35**

**RAPPORT
SOCIAL 2023**

MOMENTS CLÉS

DE L'ANNÉE 2023

- > **Déploiement d'un nouvel outil de recrutement : Digital Recruiters**
- > **Organisation de notre second JobDating associatif au Siège et d'un JobDating spécifique sur le Sud Vendée**
- > **Lancement de nos Journées d'Intégration Associatives : +110 participants en 2023**
- > **Développement de nos relations écoles-association avec visites de sites par des classes, intervention auprès des étudiants, développement de l'alternance**
- > **Renouvellement de notre agrément de service civique**



Toutes les données sont présentées au 31.12.2023

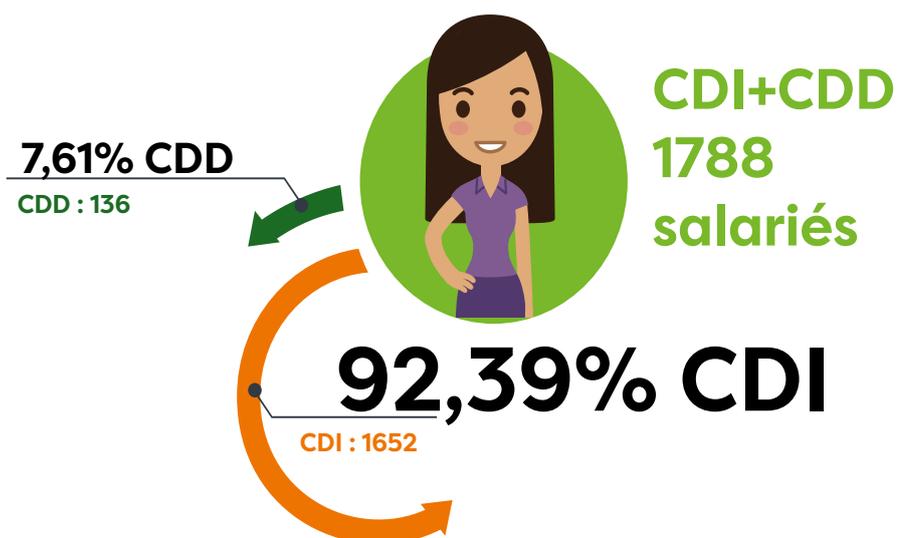
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS EN PERSONNES PHYSIQUES (CDI)



1652
Salariés

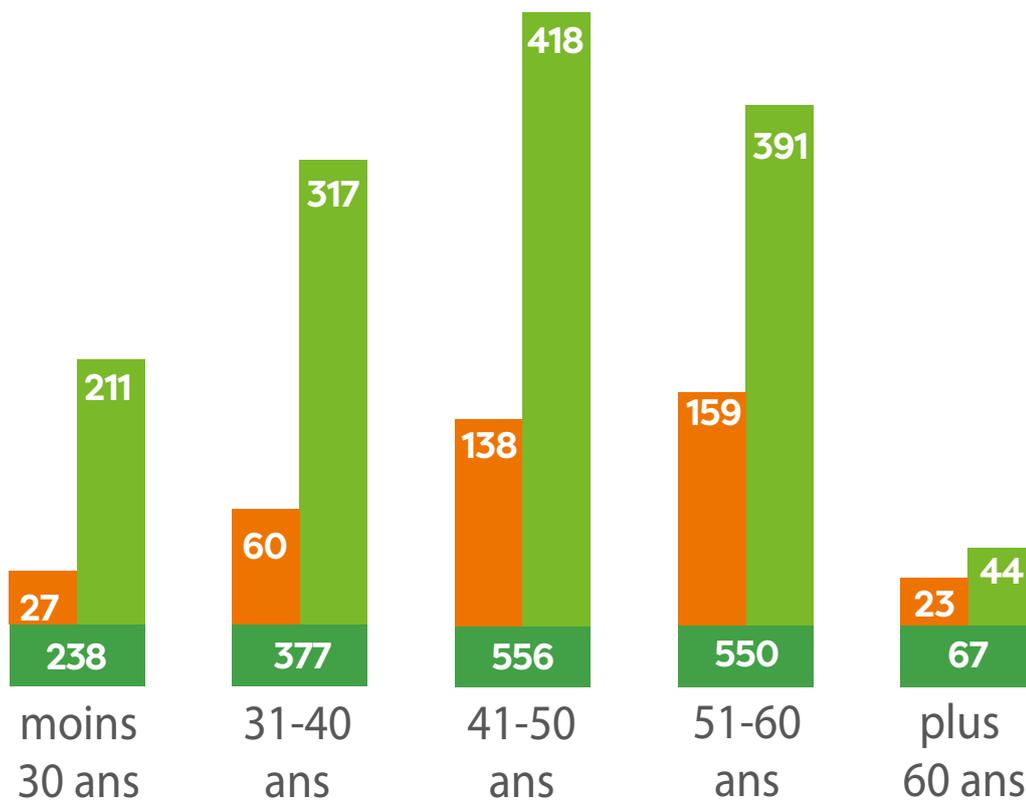
1658 salariés
en 2022

RÉPARTITION DES EFFECTIFS SALARIÉS EN PERSONNES PHYSIQUES (CDI ET CDD)



RÉPARTITION DES EFFECTIFS TOTAL

HOMME/FEMME PAR TRANCHE D'ÂGE



Femmes



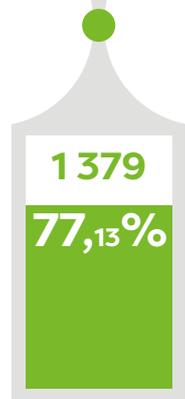
Hommes



Total

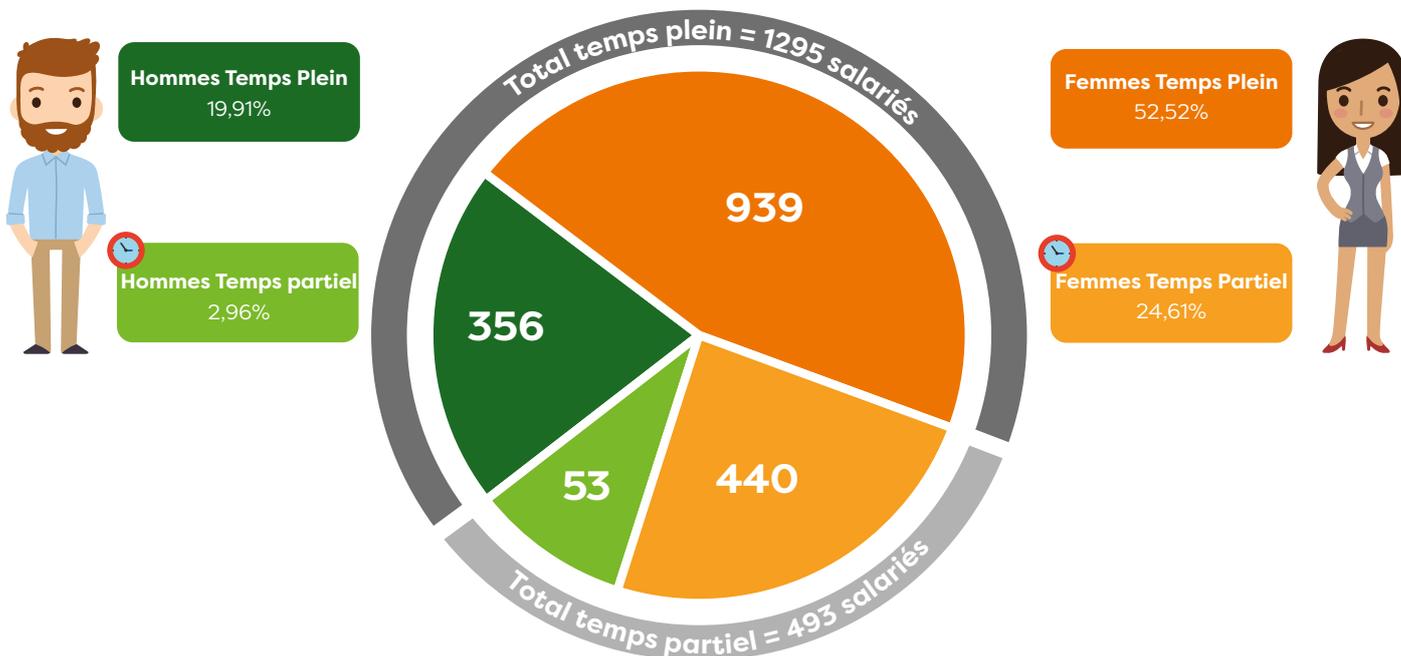
RÉPARTITION DES EFFECTIFS SALARIÉS

PAR SEXE



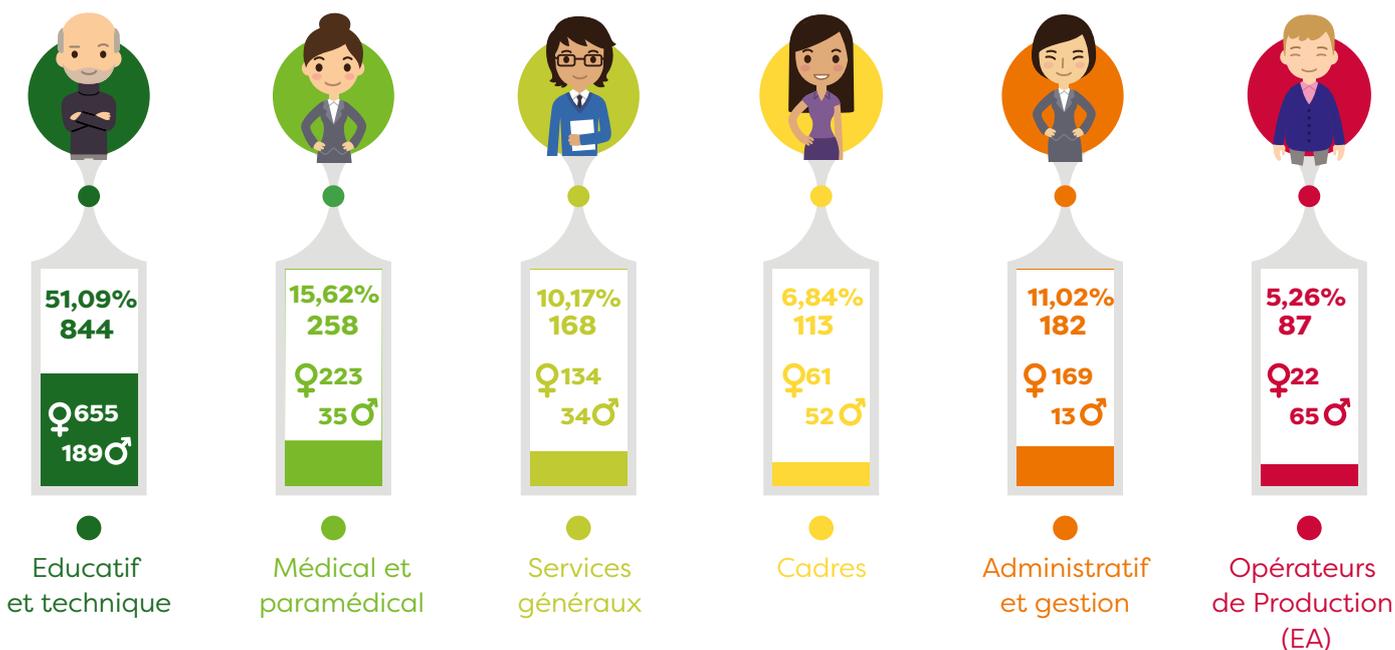
EFFECTIFS

TEMPS PLEIN / TEMPS PARTIEL



RÉPARTITION DES EFFECTIFS

EN CDI PAR CATÉGORIE DE MÉTIERS



*Services généraux : cuisine, lingerie, entretien des locaux

INDEX ÉGALITÉ

FEMMES / HOMMES

Index d'égalité professionnelle femmes-hommes à l'Adapei-Aria de Vendée



L'Adapei-Aria de Vendée obtient une note de 91/100. Depuis 6 ans, l'Adapei-Aria de Vendée n'a jamais publié un index inférieur à 91 points, ce qui démontre l'engagement de l'association en faveur de l'égalité professionnelle. Pour la première année, le résultat est en baisse par rapport aux années précédentes mais reste néanmoins largement supérieur au seuil minimum qui est fixé par les textes à 75 points. L'Adapei-Aria de Vendée s'engage à poursuivre ses actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

FORMATION DES SALARIÉS



+ 1M€
formation continue
+ 1M€ en 2022



+ de 920
personnes formées
933 en 2022



+ 23 000
heures de formation
17 410 en 2022



40
alternants
39 en 2022

L'année 2023 a été une année significative en terme de formation professionnelle. Nous avons, en effet, sensiblement augmenté le nombre d'heures de formation par rapport à l'année précédente.

Nos efforts de formation ont été portés auprès de l'ensemble des métiers de l'association et sur des thématiques au cœur de nos préoccupations et de celles de l'ensemble des professionnels. Cette stratégie ambitieuse de formation a vocation à maintenir et développer les compétences de l'ensemble des professionnels au bénéfice des personnes que nous accompagnons.

En parallèle, l'association a continué à faire de la formation professionnelle un outil stratégique pour pallier aux problématiques de recrutement en permettant des formations d'AES, Accompagnant Éducatif et Social, avec de jeunes embauchés non diplômés.

Enfin, et pour continuer à préparer l'avenir et former des professionnels compétents, acculturés à notre secteur et à nos pratiques internes, nous avons, en 2023, accru notre accueil d'alternants avec la présence de 40 professionnels en contrat d'apprentissage au cours de l'année.

FORMATION

DES TRAVAILLEURS EN ESAT



81 570 €

Budget de formation

77 932 € en 2022



4 027

heures de formation

3 365 h en 2022



428

personnes formées

368 personnes en 2022

Après deux années de progression en termes d'heures de formation pour les travailleurs d'ESAT, nous avons encore franchi un cap en 2023 sur le plan de développement des compétences des travailleurs en situation de handicap.

Le nombre d'heures et de personnes formées est en nette progression, en grande partie dû à la professionnalisation de la gestion du plan via le pilotage en Comité Inter-ESAT.

Au-delà des chiffres, c'est aussi la qualité des formations qui s'améliore et les actions engagées qui se diversifient.

RAPPORT FINANCIER 2023

PROPOS

INTRODUCTIF

Patrick Gervier - Trésorier

Laure Racaud - Directrice Administrative et Financière

Le résultat 2023 est très proche du résultat 2022 : - 1 060 K€ contre - 1 294 K€ en 2022. Les activités en déficit sont les centres d'habitats, les entreprises adaptées et les structures médicalisées.

Ce déficit important s'explique par plusieurs facteurs :

- > Une inflation importante – augmentation de + 1 018K€ de l'électricité, par exemple
- > Des coûts importants de CDD et d'intérim – au-delà des possibilités de notre budget
- > Des coûts de transport en augmentation
- > Un déficit structurel des entreprises adaptées : le chiffre d'affaires ne permet pas de couvrir nos charges fixes
- > Un déficit structurel des activités autour de l'habitat, notamment par l'impact de l'accompagnement de personnes au-delà de leur orientation, faute de places adaptées suffisantes
- > Des activités non financées (Adap' Autisme et les SAVS regroupés/ transitionnels).

En 2023, l'association a connu des difficultés de trésorerie, qui se sont améliorées en

fin d'année par la vente des actifs financiers. Les investissements ont dû être limités.

Depuis déjà plusieurs années, l'association accumule des déficits financiers importants, que l'association ne peut plus absorber et qui amènent à ne plus avoir de possibilité de financer ces investissements. Il est donc indispensable pour l'association de revenir à une situation financière équilibrée.

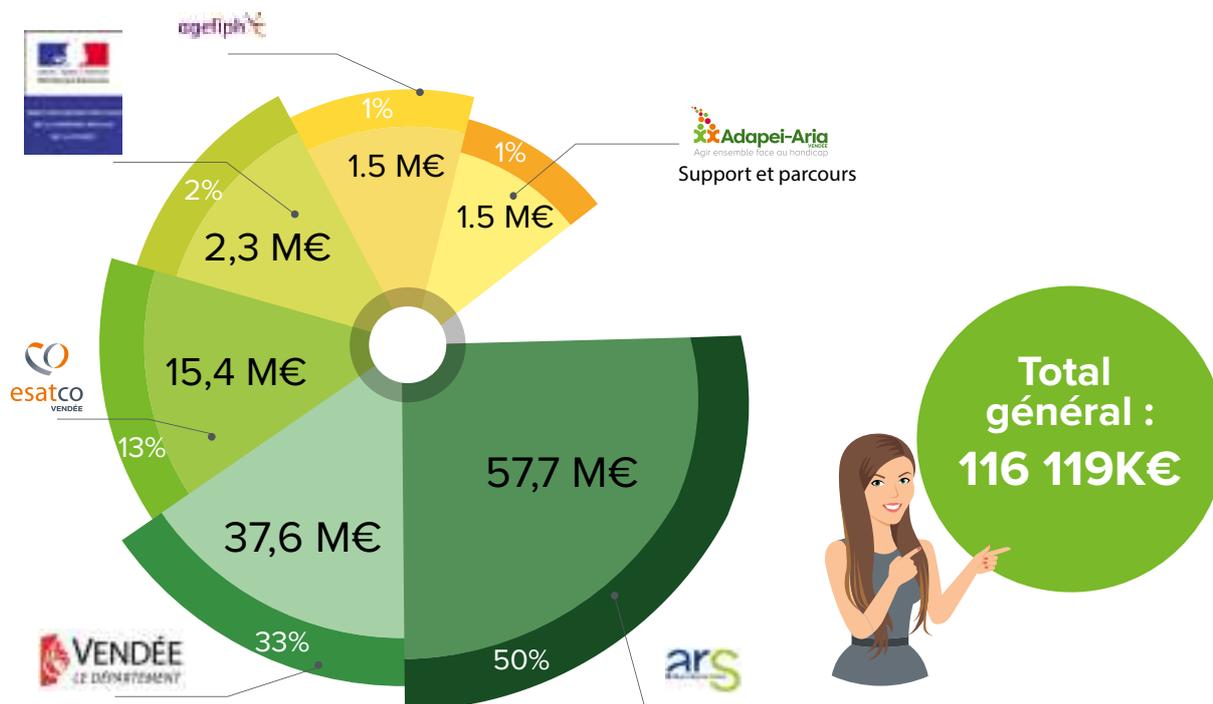
L'année 2023 a été une année de construction d'un Plan de Retour à l'Equilibre (PRE), suite à l'audit EXCO, commandé par le Conseil départemental de Vendée et l'Agence Régionale de Santé des Pays de La Loire. Ce plan prévoit des économies de 4 820 K€ par an, avec une montée en charge jusqu'en 2027.

Ce plan demande l'implication de tous les acteurs de l'Adapei-Aria de Vendée pour continuer notre accompagnement de qualité auprès des personnes accompagnées.

Dès le deuxième semestre de l'année 2023, certaines actions du PRE ont été enclenchées, montrant déjà des résultats probants. Ainsi 423 000€ ont été économisés par les établissements sur l'intérim et 241 000€ sur les frais du siège – en 2023 par rapport à 2022.

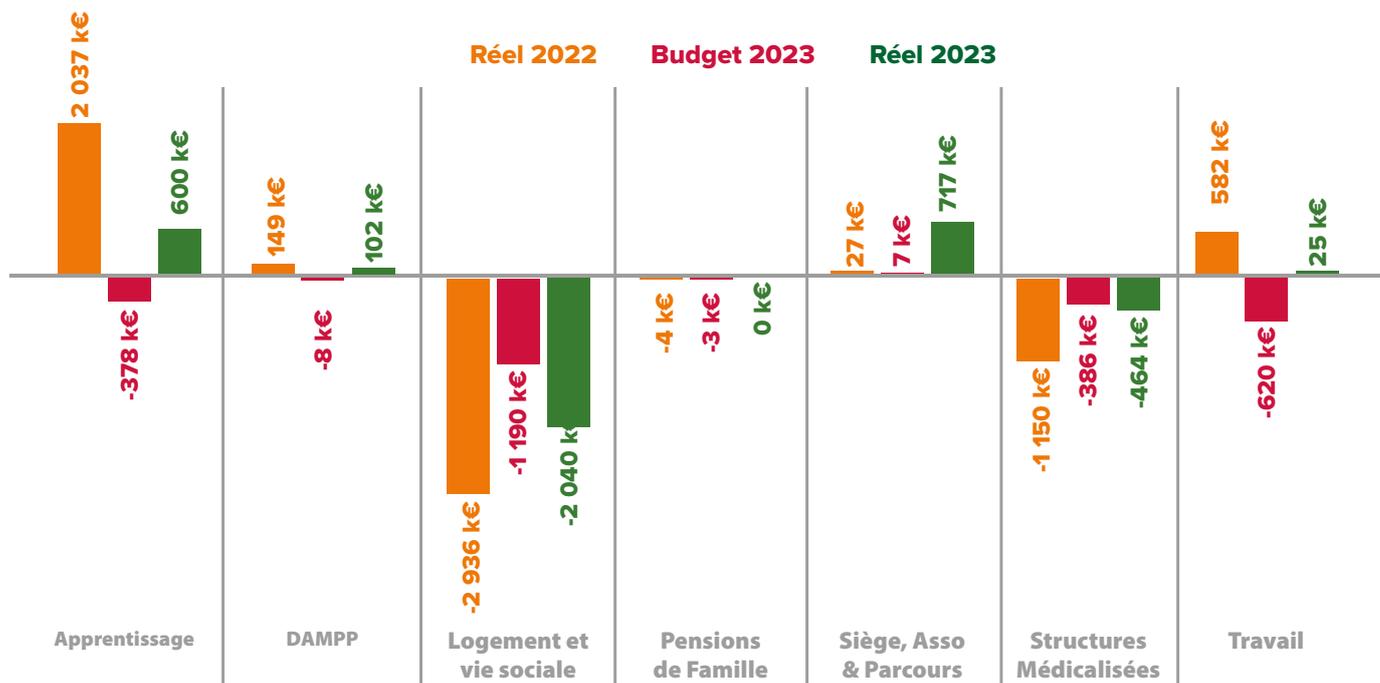
RECETTES

PAR FINANCEUR



RÉSULTAT CONSOLIDÉ

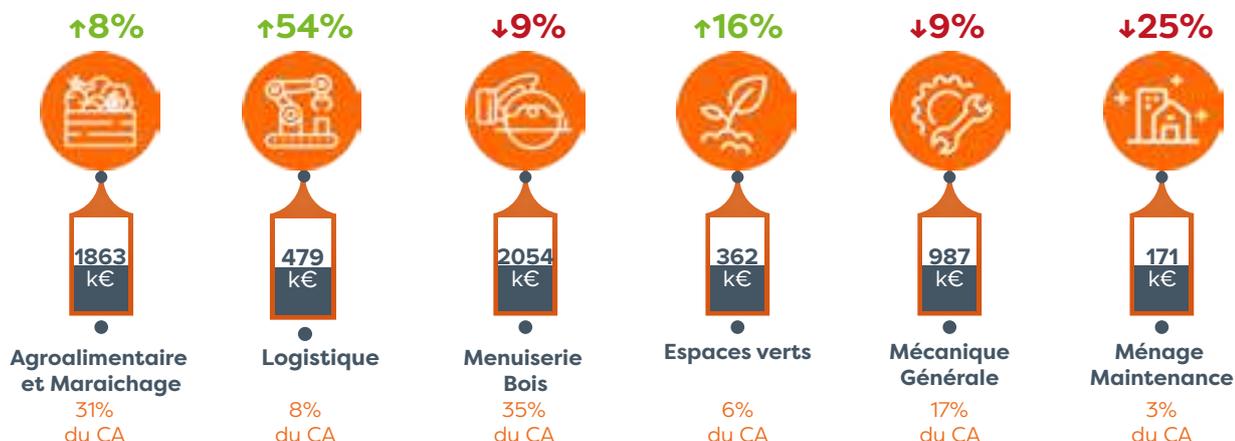
PAR ACTIVITÉ



ESATCO VENDÉE :

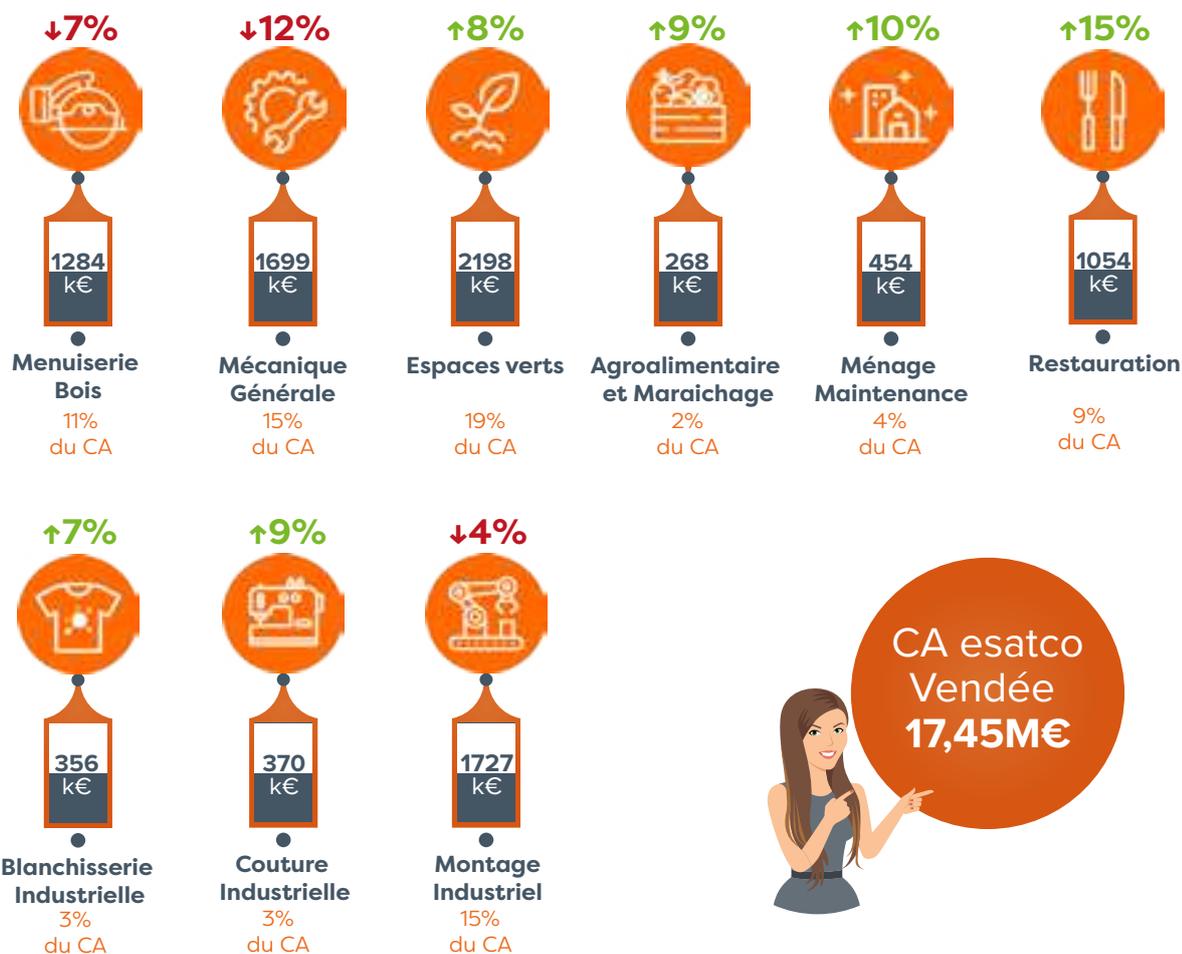
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR FILIÈRE

Entreprises Adaptées



Le chiffre d'affaires des EA - Entreprises Adaptées est légèrement en baisse mais avec une réalité très différente par filière. La menuiserie et la mécanique sont en difficulté. L'activité ménage, non rentable, a fermé en fin d'année 2023.

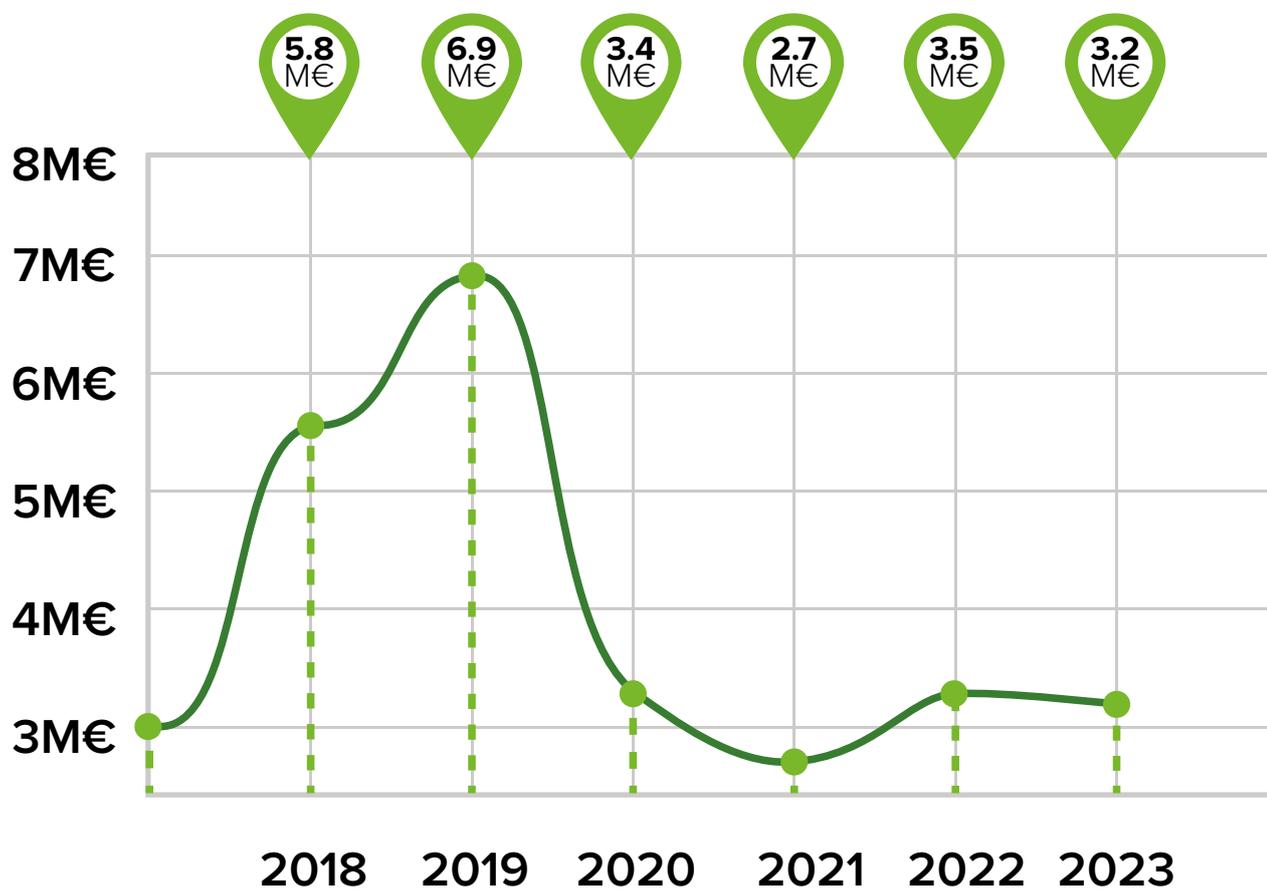
ESAT



Le chiffre d'affaires des ESAT est globalement en hausse, quelques difficultés en mécanique, menuiserie et montage industriel.

INVESTISSEMENTS

ADAPEI-ARIA DE VENDÉE :
ÉVOLUTION SUR 6 ANS



RÉSULTAT COMPTABLE

CONSOLIDÉ

Montants en €		CA	Budget	CA	Ecart	Écart
par groupes fonctionnels simplifiés		2022	proposé	2023	2023	Réel /
Cadre Interne		Réel	2023	Réel	- 2022	Budget
Total Produits		115 712 056	118 406 070	120 325 850	4 613 794	1 919 780
Produits	Groupe I - Produits de la tarification et assimilés	90 904 103	95 376 365	96 023 133	5 119 030	646 768
	Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation	23 059 621	22 195 590	22 515 372	-544 248	319 783
	Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	1 748 332	834 116	1 787 345	39 013	953 229
Total Charges		117 706 399	121 649 595	122 965 232	5 258 833	1 315 637
Charges	Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	25 043 447	25 523 715	25 786 566	743 119	262 850
	Groupe II - Dépenses afférentes au personnel	77 879 337	80 903 355	80 896 871	3 017 534	-6 484
	Groupe III - Dépenses afférentes à la structure	14 783 615	15 222 525	16 281 795	1 498 181	1 059 271
Résultat exceptionnel		700 316	664 570	1 579 230	878 914	914 660
Résultat comptable		-1 294 000	-2 579 000	-1 060 000	234 000	1 519 000

BILAN

ACTIF en K€	2022	2023	PASSIF en K€	2022	2023
Immobilisations incorporelles	995	749			
Immobilisations corporelles	42 745	40 786	FONDS PROPRES	28 261	26 587
Immobilisations financières	13 313	13 137	Résultats	-1 294	-1 060
ACTIF IMMOBILISÉ NET	57 054	54 672	PROVISION pour risques et charges	7 398	6 218
Stocks et encours	1 474	1 104			
Créances	10 077	8 193	Fonds dédiés	8 448	8 465
Avances et acomptes versés			Dettes Financières	22 880	20 057
Disponibilités	13 791	13 628	Dettes	16 725	17 235
Charges constatées d'avance	721	721	Produits constatés d'avance	698	816
ACTIF CIRCULANT NET	26 062	23 646	DETTES ET ASSIMILÉS	48 750	46 574
TOTAL ACTIF NET	83 116	78 318	TOTAL PASSIF NET	83 116	78 318

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

DE L'ASSOCIATION

PAR RATIOS

Les ratios financiers permettent de mesurer la santé financière de l'association en réalisant des comparatifs avec les ratios cibles d'établissements médico-sociaux en bonne santé

	2023	2022	Indicateur cible
Fond de roulement en mois	0,5	0,8	2

C'est le nombre de mois d'avance de trésorerie dont dispose l'association pour payer ces charges courantes (fournisseurs, salaires etc...)

	2023	2022	Indicateur cible
Taux d'endettement	33,20%	34,70%	<50%

C'est l'endettement auprès des banques comparé aux fonds propres de l'association

	2023	2022	Indicateur cible
Taux de capacités d'autofinancement	1,70%	0,60%	>5%

C'est la capacité de l'association à rembourser ses emprunts et à financer ses investissements.

	2023	2022	Indicateur cible
Taux de vétusté des immobilisations	63%	60,40%	<50%

L'Adapei-Aria de Vendée a une trésorerie tendue pour financer son fonctionnement et ses investissements. Elle a la capacité d'emprunt mais un taux de CAF insuffisant pour rembourser ses emprunts.

Il est important de renouveler les immobilisations des établissements et services. Pour cela, il faut réaliser des excédents dans les prochaines années.

NB : Les annexes des états financiers sont à votre disposition, sur simple demande.

| BUDGET 2024

Le budget 2024 vous est présenté pour vote, comme le précise les statuts, afin de mieux informer l'assemblée générale des perspectives à venir et des choix de l'association.

Montants en €				Ecart
par groupes fonctionnels simplifiés		Budget	Budget	2024
Cadre Interne		2023	2024	- 2023
Total Produits		115 106 787	116 424 588	1 317 801
Produits	Groupe I - Produits de la tarification et assimilés	95 376 365	97 307 262	1 930 897
	Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation	19 415 422	18 846 426	-568 997
	Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	315 000	270 900	-44 100
Total Dépenses		117 678 442	118 118 320	439 878
Dépenses	Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	24 057 555	25 779 884	1 722 329
	Groupe II - Dépenses afférentes au personnel	80 242 131	79 137 257	-1104 874
	Groupe III - Dépenses afférentes à la structure	13 378 756	13 201 178	-177 577
Total		-2 571 655	-1 693 732	877 922

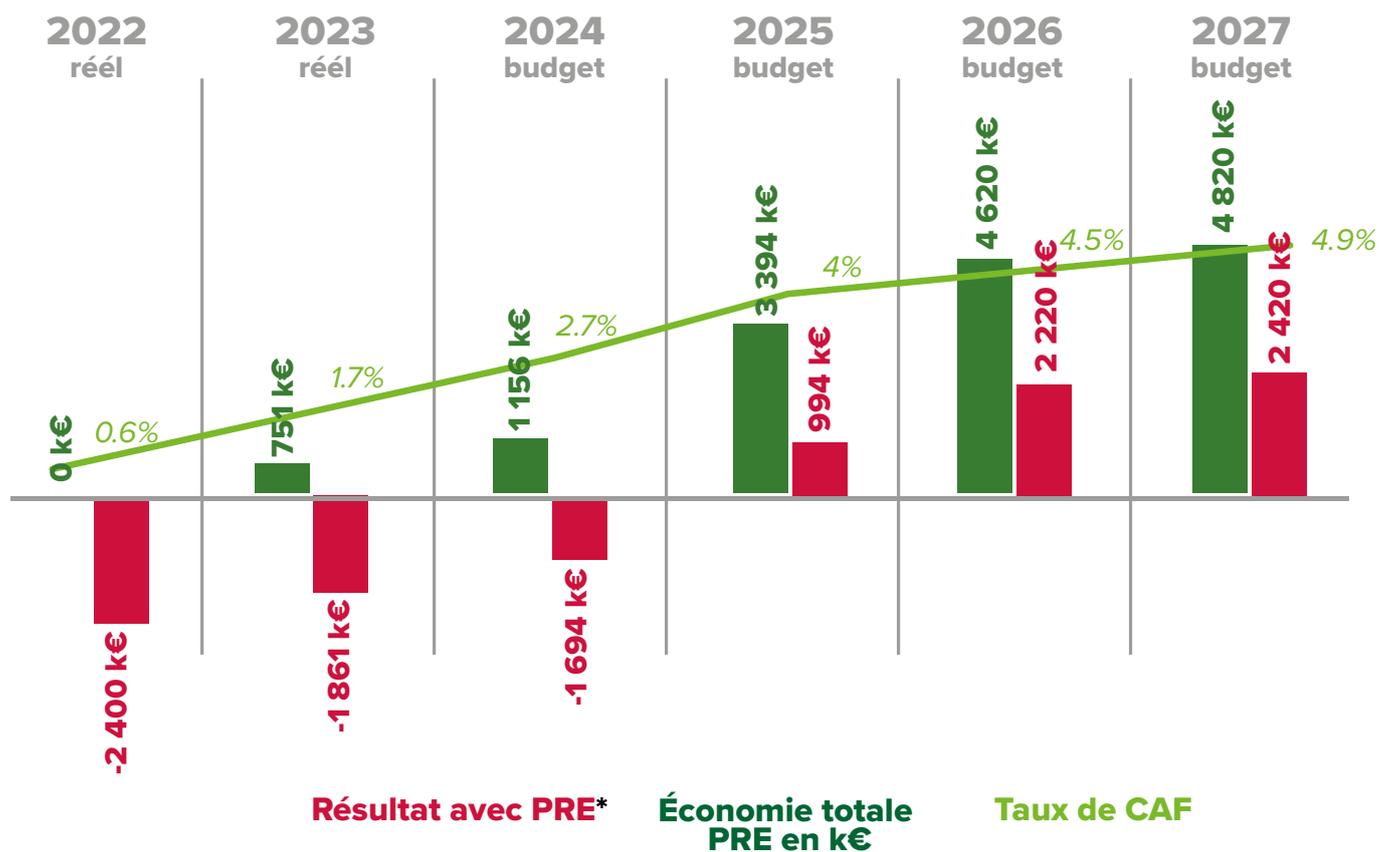
Le budget 2024 a été construit dans une dynamique incluant le Plan de Retour à l'Équilibre (PRE). Les économies prévues au PRE se mettent en place progressivement, ainsi le budget 2024 reste négatif mais il s'améliore par rapport au budget 2023 et les années précédentes. Le retour à l'équilibre est prévu pour 2025, comme présenté dans le graphique suivant.

MISE EN PLACE PROGRESSIVE DU PRE

PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE

JUSQU'EN 2027

IMPACT DU PRE D'ICI 2027



*Résultat en K€ sans prise en comptes des éléments exceptionnels et non prévisibles

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES**



KPMG SA
12 rue Papiou de la Verrie
Les Parcs d'Orgemont II
Bâtiment 1
49000 Angers

ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION

Le Plis Saint Lucien Route de Beaupuy CS 30359 85009 MOUILLERON LE CAPTIF CEDEX 09

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
12 rue Papiou de la Verrie
Les Parcs d'Orgemont II
Bâtiment 1
49000 Angers

ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION

Le Plis Saint Lucien Route de Beaupuy CS 30359 85009 MOUILLERON LE CAPTIF CEDEX 09

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges ainsi que les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des fonds propres et fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Angers, le 31 mai 2024
KPMG SA



Dominique GRIGNON
Associé

ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023



KPMG SA
12 rue Papiou de la Verrie
Les Parcs d'Orgemont II
Bâtiment 1
49000 Angers

ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION
Le Plis Saint Lucien Route de Beauvuy CS 30359 85009 MOUILLERON LE CAPTIF CEDEX 09

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
12 rue Papiou de la Verrie
Les Parcs d'Orgemont II
Bâtiment 1
49000 Angers

ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION

Le Plis Saint Lucien Route de Beaupuy CS 30359 85009 MOUILLERON LE CAPTIF CEDEX 09

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Conventions avec la SCI Le Bon

Personnes concernées : Monsieur Denis Bossard, Administrateur de l'association ADAPEI-ARIA de Vendée et Gérant de la SCI Le Bon.

Nature et objet :

- Locations immobilières :

La SCI Le Bon et votre association ont conclu des baux commerciaux qui ont donné lieu à la comptabilisation de loyers au cours de l'exercice 2023 pour les locaux suivants :

Désignation	Etablissements	Etablissements concernés	Charges de l'exercice
6 rue René COTY - 85000 La Roche-sur-Yon	201	ESAT COTY (Etablissement n°201)	68 544 €
63 Rue Philippe Lebon 85000 La Roche-sur-Yon	210	ESAT CO "Les Bazinières" (Etablissement n°210)	2 815 €
Le Plis Saint Lucien - Route de Beaupuy 85000 Mouilleron Le Captif	325	DDAVS (Etablissement n°325)	564 €
Le Plis Saint Lucien - Route de Beaupuy 85000 Mouilleron Le Captif	327	ADAPT AUTISME (Etablissement n°327)	342 €
Différentes antennes de SESSAD (Fontenay-Le-Comte, Luçon, Challans)	407	SESSAD (Etablissement n°407)	125 129 €
20 Impasse Newton - 85000 La Roche-sur-Yon	408	DIP'S- (établissement n°408)	30 598 €
Boulevard de la capitale du Bas Poitou 85200 FLC	409	IME Les Trois Moulins (Etablissement n°409)	231 295 €
Impasse Faraday - 85000 La Roche-sur-Yon	411	S.A.A.I.S (Etablissement n°411)	34 316 €
18, Rue René Masson - 85200 Fontenay-Le-Comte	414	DMSHP/UHTT (Etablissement n°414)	166 636 €

ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Le Plis Saint Lucien - Route de Beaupuy 85000 Mouilleron Le Captif	419	EMM (Etablissement n°419)	375 €
Le Plis Saint Lucien - Route de Beaupuy 85000 Mouilleron Le Captif	501	SIEGE (Etablissement 501) et local archives	159 720 €
20 Impasse Newton - 85000 La Roche-sur-Yon	601	CAP EMPLOI (Etablissement n°601)	47 850 €
Impasse Faraday - Les Petites Bazinières - La Roche-sur-Yon	701	DAMPP (Etablissement n°701)	77 788 €
TOTAL			945 972€

- Compte courant

Néant.

- Refacturation de personnel

Une refacturation de personnel à la SCI Le Bon par votre association, moyennant une redevance de 7 993 €, a été comptabilisée en produits dans les comptes de votre association clos au 31 décembre 2023.

- Refacturation de taxes foncières et transfert de charges

Une refacturation des taxes foncières par la SCI Le Bon à votre association pour un montant de 72 432 € a été comptabilisée en charges au cours de l'exercice 2023.

- Engagements hors bilan : Cautions

Votre association s'est portée caution sur des emprunts souscrits par la SCI Le Bon pour un montant total de 1 192 528 €.

2. Conventions avec la SCI Coty

Personnes concernées : Monsieur Denis Bossard, Administrateur de l'association ADAPEI-ARIA de Vendée et Gérant de la SCI Coty.

Nature et objet :

- Compte courant

Une avance en compte courant a été consentie par votre association au profit de la SCI Coty pour un montant total de 25 000 € au 31/12/2023. Cette avance n'est pas rémunérée.

- Location immobilière

ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

La SCI Coty loue les locaux de L'ESAT Coty (établissement n°201) situé au 8 rue René Coty - Zone Acti Sud - 85000 La Roche-sur-Yon à votre association. Les charges de location de votre association s'élèvent à 74 510 € dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- Engagements hors bilan : Cautions

Votre association s'est portée caution sur des emprunts souscrits par la SCI Coty pour un montant total de 518 915 €.

3. Rémunération brute de l'ensemble des directeurs (siège et établissements) de l'association

Personnes concernées : L'ensemble des directeurs du siège et des établissements.

Nature et objet : La rémunération brute des directeurs du siège et des établissements, comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élève à 2 932 926€.

Angers, le 31 mai 2024

KPMG SA



Signé par Dominique Grignon

Dominique GRIGNON

Associé

ADAPEI-ARIA VENDEE ASSOCIATION

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

5

**RAPPORT
PATRIMOINE 2023**

PROPOS INTRODUCTIF :

LE PATRIMOINE AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

En mai 2023, le Conseil d'Administration a adopté **le Schéma Directeur du Patrimoine Immobilier qui fixe les grandes orientations de l'association en matière de patrimoine.**

Cinq enjeux principaux ont été fixés :

- > Organiser la gouvernance et la programmation des projets
- > Entretien et maintenir les bâtiments
- > Optimiser le patrimoine de l'association
- > Travailler à sa soutenabilité financière
- > Mettre en œuvre un patrimoine sobre et durable

Dans ce cadre, **l'année 2023 a été mise à profit pour approfondir la connaissance du patrimoine de l'association afin d'améliorer son pilotage.** Une campagne complète de visite technique des sites a notamment été réalisée pour relever l'ensemble des composants majeurs du patrimoine, c'est-à-dire principalement les éléments ayant un impact financier fort comme les chaudières, les toitures, les systèmes de sécurité incendie, les transformateurs.... L'enjeu de ce suivi est de pouvoir anticiper les renouvellements

de composants et éviter au maximum les pannes qui impactent l'accompagnement.

De la même façon, **le service patrimoine a organisé l'accompagnement des établissements d'hébergement pour la préparation et le passage des commissions de sécurité réglementaires.** Toutes les commissions ont été passées avec succès en 2023 et une confiance est recréée grâce à la bonne tenue des registres de sécurité de nos établissements. Le seul point de difficulté reste évidemment le site de Thouarsais-Bouildroux pour lequel un avis défavorable avait été émis en 2022. Un ensemble de travaux d'urgence a été réalisé en 2023, bénéficiant d'un avis favorable de la commission, permettant de maintenir l'exploitation du site en attendant un schéma directeur qui sera présenté en 2024.

En parallèle, un grand nombre de projets ont été menés. Les principaux sont présentés dans la suite de ce rapport. Le service patrimoine a aussi mené beaucoup d'études de faisabilité permettant aux directions d'établissement de se projeter sur les travaux qu'ils envisagent, et pouvoir les inscrire au budget de l'année à venir.

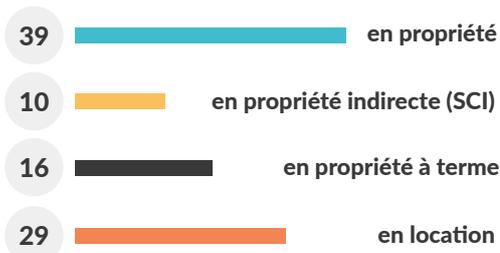
DONNÉES CHIFFRÉES GLOBALES

DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES 2023

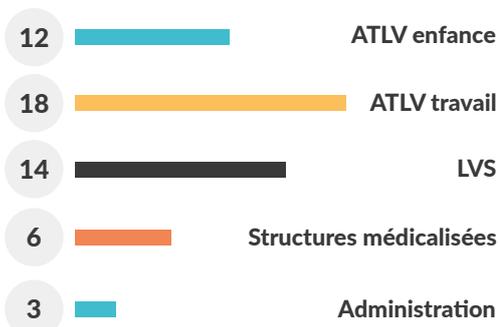
SUPERFICIE TOTALE : 143 161 M²



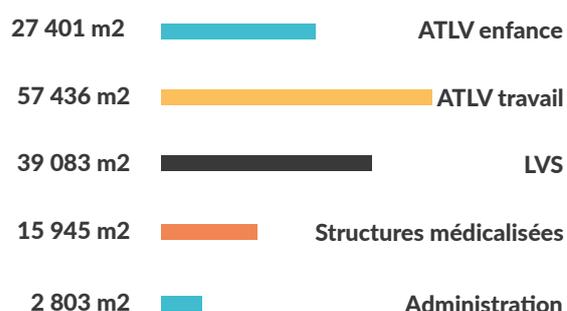
NOMBRE DE SITES : 94



NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS : 53



SUPERFICIE AFFECTÉE DES BÂTIMENTS : 142 668 M²



NOMBRE DE SITES ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Apprentissage



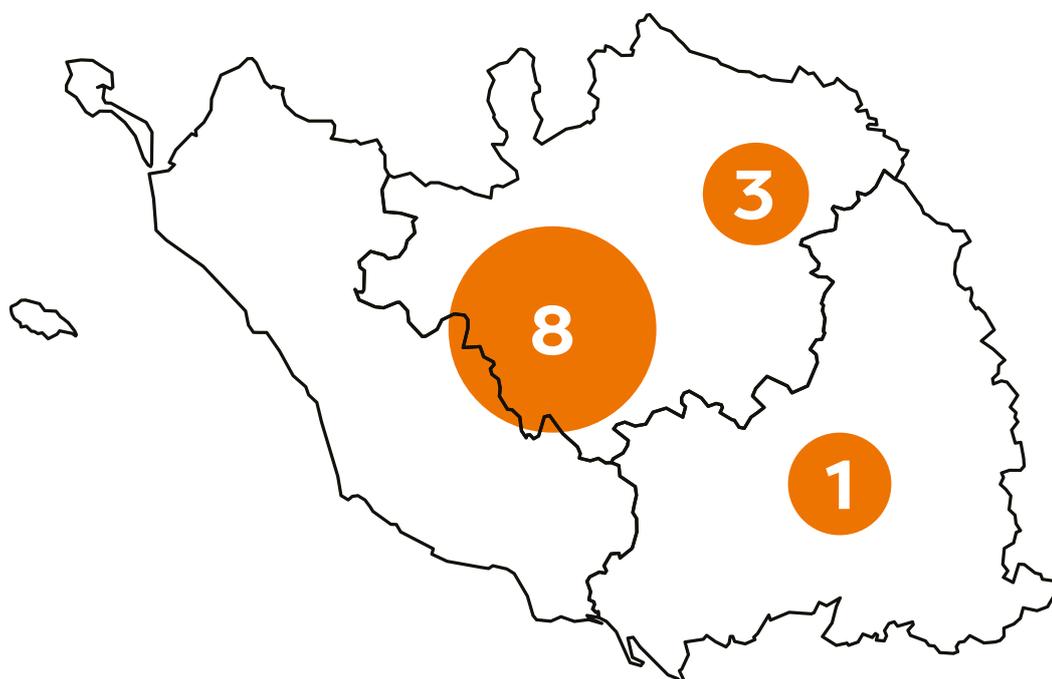
Travail et emploi



Structures médicalisées



Autres (DAMPP, Siège, Parcours)



LES CHANTIERS RÉALISÉS

EN 2023



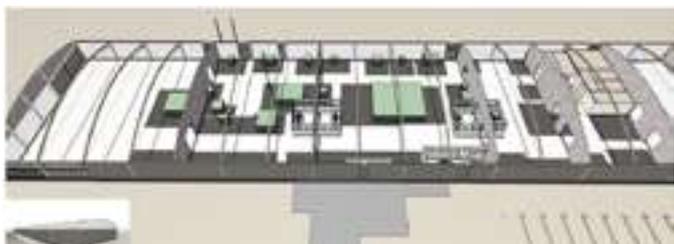
RÉSIDENCE AUTONOMIE DE BOURNEZEAU :

- Livraison du bâtiment de la Résidence Autonomie de Bournezeau avec 14 logements



ESATCO VENDÉE SITE DE FONTENAY LE COMTE :

- Transfert de l'activité bois sur un nouveau site



IME LA ROCHE SUR YON :

- Travaux visant l'amélioration des conditions de travail, d'accueil et d'entretien du site : rails de transfert, aménagement intérieur, route à l'entrée du site, clôture voie ferrée, embellissements intérieurs et extérieurs...)

ESATCO VENDÉE SITE DE MONTAIGU / LA GUYONNIÈRE :



➤ Remplacement du transformateur suite à l'incendie de 2021



LES SABLES D'OLONNE :

➤ Transfert de la Section d'Accueil de Jour - SAJ de la Mothe Achard vers le Centre d'Habitat du Château d'Olonne

Dans une démarche globale associative, les Sections d'Accueil de Jour installées sur des sites ESAT vont progressivement se rapprocher des Centres d'habitat, dans une logique d'accompagnement commune et de synergie.

Ainsi, le projet du Centre d'habitat du Château d'Olonne et de la SAJ ont été précédemment travaillés en commun, intégrant l'accompagnement de jour dans le projet du Centre d'habitat :

- Evolution des modalités d'accompagnement
- Approche en dispositif
- Participer aux activités et sorties ensemble
- Développement de liens et apports mutuels entre les équipes de professionnels

Des locaux dédiés à la SAJ sur le site du Centre d'habitat ont été installés et aménagés. L'équipe utilise également en journée les locaux du foyer de semaine.

CENTRE D'HABITAT À THOUARSAIS-BOUILDROUX (RIVES DU FOUGERAIS) :



➤ Travaux d'amélioration de la sécurité – phase 1



PLUSIEURS SITES À LA ROCHE SUR YON : OPTIMISATION DES ESPACES DE BUREAUX SUR LA ZONE CENTRE

- Déplacement des équipes DDAVS, EMM et Adap'Autisme, précédemment situées rue de la Vergne, vers le site du siège
- Déplacement de l'équipe d'appui du DMS-HP, précédemment rue La Fontaine, vers le site de la rue de la Vergne
- Libération du bâtiment de la rue La Fontaine pour un projet futur

Au cours de l'année 2023, plusieurs sites ont été en travaux

- > Création de Logements Autonomes Citoyens - LAC Fontenay le Comte - Square Saint-Michel : Transformation d'un bâtiment en 14 logements pour le premier Habitat Inclusif de l'association. Livraison prévue courant 2024.
Réalisation par Soliha

Les opérations à venir en 2024 et après

- > La Roche-sur-Yon : Projet de rénovation/restructuration du site de l'IME Les Terres Noires
- > Thouarsais Bouildroux (Rives du Fougerais) : Phase 2 du projet de mise en sécurité du Centre d'habitat
- > Fontenay-le-Comte : Dernière phase de réhabilitation des pavillons du Centre d'habitat
- > La Roche-sur-Yon : Déménagement des équipes de l'UIP du DMS-HP
- > La Roche-sur-Yon : Projet de transformation du bâtiment rue La Fontaine en Habitat Inclusif
- > Les Herbiers : Aménagement d'espace ressources à l'IME pour améliorer l'accompagnement
- > Montaigu : Réimplantation de l'équipe Espaces Verts sur le site principal de l'ESAT
- > Sainte Gemme la Plaine : Création d'un hangar de stockage avec production photovoltaïque à l'ESAT

L'ANNÉE 2024 S'INSCRIT ÉGALEMENT DANS LA CONTINUITÉ DE LA RÉDACTION DU SCHÉMA DIRECTEUR DU PATRIMOINE IMMOBILIER - SDPI

Le SDPI a permis de fixer **les axes stratégiques pour le pilotage du patrimoine associatif**, il s'agit maintenant de **le décliner en projets sur les années à venir**. Plusieurs éléments complémentaires sont à associer pour cela :

- > Une projection des besoins actuels et futurs des établissements
- > Une connaissance des problématiques actuelles des établissements pour l'accompagnement
- > Une connaissance technique des bâtiments pour l'entretien, mais aussi pour réduire leurs consommations d'énergie et les coûts de maintenance
- > Une gestion fine des moyens des établissements

La définition de ce plan projet nécessite un travail à plusieurs mains entre les établissements, la direction générale et les différents services du siège. Le service Patrimoine a notamment planifié de rencontrer l'ensemble des directeurs d'établissement d'ici l'été 2024 pour affiner la définition des besoins.

Enfin, l'année 2024 sera aussi la mise en œuvre des premiers accompagnements techniques des établissements pour réduire leurs consommations d'énergie.



Le Plis Saint-Lucien
Route de Beaupuy CS 30359
85009 Mouilleron-le-Captif Cedex 09
02 51 44 97 00

<https://www.adapei-aria.com>

